ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Rouziers de Touraine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21/02/2023,

ARRÊTE

Article 1: Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	SAUSSEREAU ANNABELLE	01/04/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Rouziers de Touraine, le 3 juillet 2024 Le Maire,

Monsieur John-James DELIGNY

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif d'Orléans,
dans un délai de deux mois à compter, de la
publication du présent arrêté.